

CQPM • Agent de maintenance en ascenseurs



Installer - Maintenir

Installation - Maintenance

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

L'agent de maintenance en ascenseurs réalise différentes opérations de maintenance visant à assurer l'entretien et le bon fonctionnement d'un parc d'ascenseurs et leur dépannage en cas d'alerte, de défaillance ou de panne.

Il intervient dans le cadre d'un contrat de maintenance principalement sur des ascenseurs, et parfois sur des escaliers mécaniques, des trottoirs roulants (horizontaux ou sur plans inclinés dits « travelators »), des monte charges, des sièges monte escalier, des monte-plats, ou des plateformes verticales.

Ses interventions s'effectuent sur des composants et leur programmation associée, sur des ensembles mécaniques, hydrauliques, informatiques, et liés à l'EEEE (électricité, électronique, électrotechnique, automatismes)

¹ Sous réserve d'habilitation et d'autorisation préalable à son intervention sur des ascenseurs ou montes charges

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- La préparation et la sécurisation d'une intervention de maintenance sur site
- La maintenance préventive sur ascenseurs
- La maintenance corrective sur ascenseurs



COMPÉTENCES

- 1) Préparer et organiser une intervention de maintenance
- 2) Effectuer une mise en sécurité de l'environnement et des personnes
- 3) Contrôler et/ou remplacer un sous ensemble d'ascenseur
- 4) Régler et paramétrer un sous ensemble d'ascenseur
- 5) Pré diagnostiquer une défaillance sur un ascenseur
- 6) Dépanner un ascenseur
- 7) Informer et conseiller le client
- 8) Communiquer au sein d'une équipe

LES MÉTIERS LIÉS

- Agent de maintenance (H/F)

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

Catégorie : A
Niveau : 3
N° Cert. : 1989 0019 R
État : Active
RNCP : RNCP

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- POE (Individuelle/collective)
- CPF